

CR DU CONSEIL MUNICIPAL N°15 du 5 Octobre 2021

Membres présents : Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE - Sylvain RICOLA - Francine DANIEL - Michel PIERIE - Nicolas TRICHAUD - Gilles FORT - Jacques RIVIEYRAN – Marie BERGOUGNOUX - Sandrine VILLENEUVE

Convocation du 29 Septembre 2021

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Nicolas RAYNAL – Guilène ANDURAND – Corinne ROJO – Verena VOARINO – Alistair MOON

Procuration (s) : Nicolas RAYNAL à Nicolas BONDUELLE
Guilène ANDURAND à Bernard FERRET
Corinne ROJO à Gilles FORT
Verena VOARINO à Michel PIERIE

Secrétaire de Séance : Marie BERGOUGNOUX

Approbation du compte rendu du conseil N° 14 du 14 Septembre 2021

Délibérations :

1. Délibération pour dénomination d'une voie publique (Voir annexe)

En complément de la délibération du 23 octobre 2018 relative à la dénomination des voies communales et afin de parfaire l'adressage, il est nécessaire de nommer une voie (impasse) desservant les parcelles B1977, 1978 et 1979 où deux nouvelles maisons vont être construites. Cette impasse se situe sur la droite de la rue des Maurices. Il est proposé de nommer cette voie : "Impasse des Maurices"

Question portée au vote :

Pour ou contre la nomination de cette impasse : Impasse des Maurices

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2. Rétrocession à la commune de la parcelle B 1958 et acquisition à l'Euro symbolique (voir annexe)

Cela concerne une bande de terrain d'environ 1m de large qui devait être restituée à la commune par suite de l'établissement d'un certificat d'alignement lors du bornage de la propriété de Mme Alcouffe. Cette parcelle B1958 de 86m² se situe le long de la côte des ânes au départ de la route de Lincarque. Le conseil a déjà délibéré le 13 octobre 2020, mais a omis d'en préciser une valeur. Il est proposé d'acheter la parcelle à la valeur symbolique de 1€.

Question portée au vote : Pour ou contre l'achat de la parcelle B1958 au prix d'un euro

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

3. Vote du rapport de la CLECT (voir annexe)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et le conseil communautaire ayant voté le rapport 2021, c'est maintenant le tour des communes.

Le choix des corrections pris par la commission s'est porté sur la procédure de droit commun avec dérogation. C'est-à-dire que la commission peut ajuster la valeur selon chaque cas. Cette valeur a été calculée sur le coût moyen des trois dernières années (fonctionnement et investissement).

Le rapport déjà voté par les deux parties portait sur quatre points.

a) La restitution à la commune de Giroussens du centre de céramique.

La nouvelle Attribution de Compensation (AC) à compter de 2022 sera corrigée de la moitié du coût constaté déduit de l'AC initiale.

b) La restitution des terrains de sport et ou de tennis aux communes de

Cahuzac/vère/Coufouleux/Giroussens/Rabastens/Tauriac et Salvagnac.

La nouvelle Attribution de Compensation (AC) à compter de 2022 sera corrigée de la moitié du coût constaté déduit de l'AC initiale.

c) Détermination des enveloppes voiries

L'AC voirie reste inchangée et est toujours basée sur l'enveloppe que chaque commune souhaite investir pour la réfection de la voirie. (Soit pour Senouillac 49 500€ en investissement et 5 000€ en fonctionnement)

d) La restitution par voie d'AC des ressources scolaires et périscolaires aux communes, par suite de la fiscalisation de la compétence scolaire.

L'AC de chaque commune est corrigée de la somme de l'évaluation 2017 modulée par un coefficient de modularité basé sur la différence des valeurs locatives moyennes de chaque commune. (Soit pour Senouillac $172\,682\text{€} - 13\,669\text{€} = 159\,013\text{€}$)

Pour Senouillac L'AC définitive globale concernant l'ensemble des compétences transférée passera de 221 2665€ à 62 252€

Question portée au vote : Pour ou contre l'approbation du rapport 2021 de la CLECT

Pour	Contre	Abstention
8	6	0

Contre : Nicolas Trichaud, Sylvain Ricola, Nicolas Bonduelle, Marie Bergougnoux, Gilles Fort, Corinne Rojo

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

2021/20 : Convention de Partenariat 2021 / 2022 avec l'association OUEST Tarn Handball dans le cadre des NAP.

Sujets divers :

A. Rapport d'activité de l'Agglomération

Selon l'Article L.5211-39 du CGCT le rapport d'activité doit être adressé par le président de l'agglomération à chaque maire. Ce rapport doit être présenté par le maire au conseil municipal lors d'une séance publique. Ce rapport a été communiqué à chaque élu.

B. Procédure de reprise de concessions en étant d'abandon. (Voir annexe)

Après un long et minutieux travail accompli par le groupe de travail dédié, le temps de démarrer la procédure administrative est venu. Il est important à ce stade de fixer la date T0 soit le 20/11/2021) qui marquera le départ de cette procédure qui va s'étaler jusqu'en 2025. La première phase consiste à officialiser par un procès-verbal la liste des concessions reconnues en état d'abandon après visite sur le terrain. Cette liste des concessions sera affichée à l'entrée du cimetière et sur la porte de la Mairie ainsi qu'individuellement sur chaque concession concernée. Toute personne qui souhaiterait apporter des informations sur ces concessions ou ayant connaissance de descendants est appelée à se manifester. Chaque année après la Toussaint un nouveau contrôle sera fait et au bout de trois ans un nouvel arrêté sera rédigé. Ce n'est qu'au bout de cette longue procédure que le conseil municipal délibèrera sur la reprise définitive.

C. Lavoir de Mauriac.

Les travaux devraient démarrer début novembre.

Toute fois vu la période il ne sera fait que la descente au lavoir car les matériaux peuvent être livrés depuis la rue.

Pour le lavoir il est nécessaire de livrer les matériaux depuis le bas et la période n'est plus propice. Les travaux du lavoir sont donc reportés au printemps.

D. Le Projet "Nouveaux Lieux de Vie"

Le groupe de travail "NOUVEAUX LIEUX DE VIE" s'est réuni le 29 septembre pour brainstormer sur la V2 du cabinet d'architecture NUDO et repérer les points d'amélioration. Afin de démontrer la bonne gestion des deniers publics, 2 autres devis seront réclamés pour missionner (en mode phasage) un cabinet d'architecture, de la conception (APS) à la prestation de maîtrise d'œuvre.

Fin de séance à : 21h26

Prochain conseil le 9 novembre 2021

Bernard FERRET	Nicolas BONDUELLE	Francine DANEL	Sylvain RICOLA	Verena VOARINO Procuration à Michel PIERIE
Nicolas RAYNAL Procuration à Nicolas BONDUELLE	Guilène ANDURAND Procuration à Bernard FERRET	Michel PIERIE	Marie BERGOUGNOUX	Sandrine VILLENEUVE
Nicolas TRICHAUD	Alistair MOON Absent excusé	Gilles FORT	Corinne ROJO Procuration à Gilles FORT	Jacques RIVIEYRAN